REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle

Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre**

Nombre de Conseillers

en exercice: 33

PECOUL, Maire

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

PRESENTS:

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme

Date de convocation : <u>ABSENTS</u> :

7 février 2017 M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

Date d'affichage : Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Michèle GRENET

20 février 2017

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170213-DELIB170220-DE Date de télétransmission : 15/02/2017 Date de réception préfecture : 15/02/2017



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2017

OUESTION N° 20

OBJET: Rue des Moulins: acquisition foncière des parcelles CH 21, 42

et 43 appartenant à la SACICAP

RAPPORTEUR: Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 janvier 2017.

Les parcelles CH n°21 (28 m²), CH n°42 (72 m²) et CH n°43 (165 m²), situées à l'angle de la rue des Moulins et de la route de Marsat, appartiennent depuis 1986 à la SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété).

Elles ont été probablement achetées à l'époque par cet organisme dans le cadre de la construction des habitations de ce secteur, et n'ont fait l'objet d'aucun suivi particulier depuis.

La parcelle CH 43 accueille un transformateur EDF, situation qui n'était pas connue de la SACICAP. Il conviendra donc, une fois la commune propriétaire, de régulariser cet état de fait par une servitude au profit d'ENEDIS.

La SACICAP a accepté de se séparer de ces parcelles au profit de la commune pour l'euro symbolique. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Dès leur acquisition, les parcelles CH n°42 et CH n°43 seront intégrées dans le domaine public de la commune.

La parcelle CH n°21, située à l'interface d'un foncier privé et du domaine public, sans intérêt d'un point de vue d'alignement, sera intégrée au domaine privé de la commune. Ceci afin de faciliter la possibilité de cession aux riverains concernés pour intégration à leur parcelle.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de l'achat des parcelles CH 21, 42 et 43 situées rue des Moulins à l'Euro symbolique,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20170213-DELIB170220-DE Date de télétransmission : 15/02/2017 Date de réception préfecture : 15/02/2017

Ricm